



Association des Intérêts de l'Auge Quartierverein der Au

Assemblée extraordinaire : Aménagement de la place du Petit-St-Jean Maison de Quartier de la Basse-Ville – 20h à 22h

Présents : Habitants du quartier de l'Auge (selon invitation dans l'Inf'Augeois, juin 2011)
M. Thierry Steiert, conseiller communal de la ville de Fribourg
M. Thierry Bruttin : architecte de ville, Service d'urbanisme et d'architecture
M. David Python : architecte, Service d'urbanisme et d'architecture
M. Fabien Noël, responsable de la mobilité
Le comité de l'AIA
La Liberté

Procès-verbal : Sophie Maillard, AIA

1. Accueil, remerciements (Anne Folly)

Mme Anne Folly, co-présidente, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ce soir et salue tout particulièrement la présence de

- M. Bruttin, architecte de ville
- M. Fabien Noël, représentant du service de la mobilité
- M. Thierry Steiert, conseiller communal en charge de la direction de la Police locale et de la Mobilité, des services industriels et du service des sports

Se sont excusés :

- Pierre-Olivier Nobs (commission aménagement AIA),
- Urs Jung (caissier AIA),
- Sébastien Peiry, Claire Folly (membres comité AIA)

2. Explication du déroulement de la soirée (Anne Folly)

Le procès-verbal de la séance sera disponible sur le site Internet www.aiauge.org ou, sur demande aux membres du comité de l'AIA, sera envoyé par courrier postal.

Mme Folly remercie chaque personne présente de signer la liste des présences qui circule dans la salle.

L'ordre du jour est proposé et le fonctionnement de la partie question-réponse est expliqué.

3. Contexte (Anne Folly)

1999	<p>3 commissions liées à l'aménagement et la circulation sont créées dans le quartier ; elles fusionneront rapidement en une seule qui travaille principalement sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'absence de vignettes de parcage,• La lutte contre les voitures-ventouses,• Les inquiétudes liées au trafic en lien avec les projets de réorganisation de la circulation en ville de Fribourg (Pont de la Poya, avenue de la Gare en sens unique)
------	--

2003 :	L'AIA dépose un dossier officiel, validé par l'assemblée générale, qui demande entre autres la mise en place d'une zone rencontre sur la place du Petit-St-Jean Les premiers changements liés à ce projet sont : <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de vignettes de parcage, • La création de 55 places de parc en plus sur l'ensemble du territoire de l'Auge, • La suppression de 17 places de parc sur la place du Petit-St-Jean.
2011 :	La ville de Fribourg aborde l'AIA avec un projet provisoire d'aménagement de la place, projet qui doit précéder un aménagement définitif dépendant du plan directeur concernant l'aménagement de l'ensemble des quartiers historiques de la ville.

4. Présentation du projet par M.Bruttin

En automne 2010, la ville de Fribourg a reçu un cahier des charges des mains de l'ancien comité concernant l'aménagement de la place du Petit-St-Jean. Deux notions-clé ressortaient de ce cahier des charges :

- Aspect sécuritaire,
- Qualité du lieu

Un travail de réflexion a démarré durant l'hiver et au printemps 2011, la ville a abordé le nouveau comité de l'AI pour la présentation d'un projet d'aménagement de la place.

C'est un projet qui est là pour être discuté, travaillé, pour évoluer.

C'est un projet éphémère, provisoire.

Le but est d'occuper cet espace vide, disponible, de manière provisoire, donc économique.

Le projet définitif est en cours de travail.

Le mandat de travail concernant ce projet a été remis à Mme Anouk Vogel, créatrice qui habite Genève, qui a œuvré dans le cadre de Lausanne-jardins (Place du Château à Lausanne), également un événement éphémère.

Elle s'est appuyée sur les points suivants :

- La reprise des motifs qui décorent les façades de la place
- La reprise de l'imbrication de formes (enseigne, porte cochère, ...)
- La notion de partage de l'espace sur cette place (expositions éphémères, sapin de Noël, ...)
- L'étude des essences de fleurs particulières de la Basse-Ville.

L'interprétation de ces éléments a abouti à la proposition de l'inscription d'une fresque florale qui occupera le plus d'espace sur l'ensemble de la place du Petit-St-Jean. Le but est de faire comprendre à l'automobiliste qu'il n'est plus seul sur cet espace.

La construction du motif sera en pourtour ou en dessin plein, avec des points de couleur (initialement des rivets, mais qui se révèlent au final trop définitifs, trop onéreux pour un projet provisoire).

Il s'agit d'un projet participatif, désirant associer la population à sa réalisation au niveau des décorations florales de la place (partenariat avec le service de jardins de la ville, mise à disposition par la ville de pots, terre, plantes, compétences). M David Python nous présente des plantes indigènes qui pourraient être plantées dans des pots bordant la place.

Précision de M. Fabien Noël :

L'AIA a demandé un zone rencontre, zone 20 km/h. Il s'avère que le quartier l'Auge se prête bien à ce type de zone. Sa mise en place a été publiée pour être effective en même temps que la mise en sens unique de l'avenue de la gare.

Dans une zone 20 km/h, le piéton est prioritaire ; on ne met pas de modérateur de trafic car c'est au piéton d'occuper l'espace. Etant dans une 20 km/h il faut aller dans un sens d'occupation de l'espace, sans définir de

voie de circulation. Il faut bousculer l'automobiliste pour lui retirer ses repères de circulation et obtenir l'effet modérateur du trafic.

La zone 30 km/h ne donne pas la priorité au piéton et on met des modérateurs de trafic.

5. Position du comité de l'AIA

Il est important de préciser qu'il n'est pas d'actualité de revenir sur le principe de la zone rencontre.

Le comité soutient le projet qui est présenté ce soir pour les raisons suivantes :

- Il est provisoire.
- C'est un pas de la ville dans notre direction avec une idée intéressante.
- Il répond aux critères d'une zone rencontre.
- Il permet de vivre une place aménagée et de nous donner une expérience en vue du projet définitif.

Toutefois ce soutien s'accompagne de demandes particulières à la ville :

- Une meilleure mise en évidence du 20 km/h.
- Une campagne de sensibilisation à la zone rencontre par des actions concrètes pour apprendre à apprivoiser la cohabitation entre piéton et voiture : agents de ville, ...
- Un travail de prévention, des contrôles radar de vitesse.
- Un revêtement avec du relief, histoire que l'automobiliste sente qu'il est dans une zone particulière.
- Une échéance concrète par rapport à la notion de provisoire.
- Une validation de la sécurité du revêtement en cas de neige ou de mauvais temps.
- La certitude de plantes disponibles pour la décoration florale.
- Un travail des TPF au niveau de la cadence et de concordance des horaires en fonction des trains, le but étant d'inciter les habitants à prendre les transports en commun le plus souvent possible.

6. Ronde des questions : 3 questions puis réponses (30 minutes)

Question	Réponse
Pourquoi la disparition des bacs à fleurs qui ornaient la place ?	Dans le dossier officiel déposé par l'AIA en 2003, la libération de la place des bacs à fleurs a été demandée. Le but est de voir comment évolue et fonctionne la zone rencontre pour mieux pouvoir ensuite l'aménager.
C'est un projet magnifique. La question est pourquoi une ligne pointillée au lieu de ligne pleine pour dessiner le motif ?	Le pointillé est dû au concept des rivets. Actuellement l'idée est de s'orienter vers une peinture. Tout est possible.
Il ne devrait pas y avoir de modérateur de trafic en zone 20 km/h. Est-il envisageable d'enlever les gendarmes couchés aux entrées de la place ?	L'AIA a demandé expressément de les conserver le temps de prendre les nouvelles habitudes.
Qui va nettoyer les plantes qui seront mise à disposition des habitants pour la décoration ?	Ceci est à discuter avec le service des jardiniers de la ville.
Depuis où le motif sera-t-il visible ? Lorette ?	Le motif sera forcément plus visible depuis la hauteur. Par contre il est possible de prévoir une explication du concept sur la place elle-même.

<p>Quelle est la taille prévue des pots de fleurs ?</p>	<p>Pour rappel, l'enlèvement des pots des fleurs était lié à un projet qui est tombé à l'eau 3 semaines avant l'inauguration de la place.</p> <p>L'idée est maintenant de venir avec des fleurs en pots et non des bacs à fleur. La dimension sera établie en accord avec les habitants et les parcs et promenades de la ville. Le but est de sortir des schémas habituels de bac à fleur tel qu'on en voit partout.</p>
<p>Fribourg est une ville gothique. Qu'en est-il de la notion de pavage, car peindre sur le sol d'une vieille ville est un concept aberrant.</p>	<p>Il s'agit d'un projet éphémère : une peinture éphémère sur l'asphalte et non sur les pavés. Le pavage fait parti du plan directeur d'aménagement de la ville historique qui sera présenté dès qu'il sera homologué.</p>
<p>Le 20 km/h est rarement respecté et les trottoirs sont petits et étroits. Comment faire quand il y aura en plus des poubelles et des pots de fleurs ?</p>	<p>En zone rencontre, il n'y a plus de trottoirs, donc on peut occuper le trottoir avec des fleurs. Le piéton ne doit plus longer le mur, mais occuper l'espace. Sinon, l'automobiliste continue à rouler vite.</p>
<p>Pourquoi ne pas envisager un projet plus simple : aménager les fenêtres du quartier</p>	<p>Les deux projets sont assez proches : c'est dans les deux cas un projet participatif et des fleurs.</p> <p>Le but est toutefois de ne pas couper la lumière dans des fenêtres de logement qui sont souvent relativement étroites qui doivent illuminer des appartements souvent étroits et profonds. C'est pour cela que l'idée des fenêtres n'a pas été retenue ici.</p>
<p>Est-il possible de signaler aux véhicules de fonctions (ville, poste, ...) que c'est un 20 km/h et qu'ils doivent le respecter.</p>	<p>Une demande d'améliorer la signalétique sera faite par l'AIA. Vraisemblablement des courriers ont déjà été envoyés aux institutions concernées, mais avec peu d'effet.</p>
<p>La zone de rencontre est plus grande qu'uniquement la place du Petit-St-Jean. Qu'en est-il du reste ?</p>	<p>Le projet de départ de l'AIA était plus ambitieux qu'uniquement la place. Mais il est nécessaire d'avoir un concept d'aménagement plus grand. Maintenant on s'est focalisé sur la place. Le plan directeur voit l'ensemble.</p>
<p>La loi prévoit qu'il est possible de faire des contrôles 1 an après la mise en place de la zone : qu'est-ce qui sera contrôlé : la vitesse, la signalétique, ...</p>	<p>Les éléments analysés sont la vitesse, les accidents, la signalétique, ...</p> <p>La commission des biens culturels a demandé le moins de marquage routier et de signalétique possible, d'où la position et la taille actuel des panneaux. M. Noël fera parvenir à l'AIA les dimensions des panneaux possibles.</p> <p>A savoir qu'on est obligé de signaler la fin de la zone 30 km/h.</p>
<p>Comment est favorisé l'aspect « rencontre » dans ce projet ?</p>	<p>La notion de rencontre est dans le partage de l'espace entre le piéton et l'automobiliste.</p> <p>La rencontre humaine est du ressort de l'AIA et des habitants du quartier.</p>

Est-il possible de définir une période déterminée pour l'éphémère	La question étant ensuite politique, il n'est en l'état pas possible de s'engager sur un délai définitif.
Concernant la couleur du décor, est-ce que le blanc pourrait être retenu au lieu du jaune ?	La couleur jaune n'est pas encore décidée, tout est ouvert tout en tenant compte des signalétiques routières existantes. Toutefois, le jaune reprend la notion de doré que l'on trouve sur les enseignes, ... si on se réfère à la réflexion de Mme Vogel.
Est-il possible d'améliorer la communication/formation sur les principes d'une zone 20 km/h pour les utilisateurs ponctuels de cette zone ?	L'AIA va formuler une demande en ce sens. Il est important de savoir que les contrôles de vitesse sont du ressort de la police cantonale. L'indicateur de vitesse est à demander à la police communale. A ce jour il n'y a pas d'accident signalé en lien avec la mise en place de la zone rencontre.
Concernant l'ameublement de la place est-il envisageable de voir une tonnelle et les terrasses de bistrot au centre de la place ?	L'idée au départ était de jouer avec les terrasses qui prennent possession de la place, sachant qu'une terrasse de bistrot interpelle l'automobiliste.
Le pavage résoudra certainement le problème de la vitesse.	La question du pavage n'est pas oublié, mais fait partie de l'aménagement définitif de la place selon le plan directeur qui concerne l'ensemble de la ville historique.
Concernant les fleurs, c'est intéressant d'avoir une unité de floraison, mais pourquoi ne pas inclure dans le concept la rose et la glycine ? D'autre part il est important de noter que les petits pots sont rapidement explosés (le soir, ...)	
Est-il envisagé de reprendre une couleur de façade mais traitée de façon lumineuse pour exécuter le motif sur le sol ?	La question de peinture lumineuse a été discuté afin de sensibiliser l'automobiliste la nuit également.
Pourquoi ne pas travailler avec des jeux peints par terre, avec bancs autour et de préférer les vraies fleurs à des fleurs peintes par terre.	L'objectif est de libérer la place pour permettre de faire des activités sur la place. Les fleurs sont présentes dans le projet.
La ville ne pourrait-elle pas mettre des agents de la police locale pour expliquer comment cela fonctionne dans une zone rencontre.	M. Noël et M. Steiert en prene bonne note.
Pourquoi ne pas envisager de faire venir des paysans, de créer un marché de légumes ?	Il faut libérer le lieu pour permettre à ce genre de proposition de prendre place. C'est ensuite à l'AIA ou à la future commission d'animation du quartier d'organiser les événements de ce genre.
Sachant qu'il n'y a pas de place de parc sur la place, les places motos ne devraient-elles pas être supprimées ?	La question s'est posée, or il y a peu de places deux roues, donc il a été décidé de conserver ces places.
Y a-t-il une date pour la réalisation du projet éphémère ?	L'idée est de procéder à la réalisation ces prochains mois.

Toute question, commentaire ou remarque complémentaire peut être adressée jusqu'au 6 juillet prochain à

Direction de l'Edilité
Service d'urbanisme et d'architecture
Rue Joseph-Piller 7
1700 Fribourg

Mail : david.python@ville-fr.ch

7. Conclusion

M. Steiert remercie l'ensemble des habitants du quartier de l'Auge pour la collaboration dans le cadre de ce projet. Le conseil communal est conscient que c'est une place importante de la ville de Fribourg qui ne peut rester telle quelle indéfiniment.

Le projet présenté ce soir n'a pas pour but de renvoyer le pavage de la place aux calendes grecques. L'aspect participatif de la population est primordial, car il y a une identification des habitants à ce quartier qui est forte. L'absence de la deuxième terrasse d'établissement public est un manque à l'aménagement de la place. L'idée d'une délocalisation des terrasses au milieu de la place pourrait avoir un effet intéressant quand à la convivialité de la place. La proposition d'avoir une commission d'animation de la place est excellente.

Mme Folly remercie à son tour toutes les personnes présentes, à la fois pour leur participation au débat et pour la sérénité lors de ces échanges. Elle remercie encore une fois M. Bruttin pour sa présentation, ainsi que la Maison de quartier de la Basse-Ville pour son accueil.

Pour rappel, chacun a jusqu'au 6 juillet 2011 pour faire part de ses remarques ou propositions par rapport à ce projet. L'adresse mail et postale sera sur le site internet de l'AIA : www.aiauge.org.

Sophie Maillard, le 30.06.2011